L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

OUVRAGE OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 12 NOVEMBRE.

UN MOT SUR LA FRANCE.

Les partis, comme les hommes, ont bien tous attribuer leurs propres excès, leurs propres faiblesses, que les efforts de leurs plus cruels ennemis. C'est l'aveuglement du parti de l'ordre qui fait la fortune du parti socialiste; et ce sont les extravagances de celui-ci qui font toute la force de celui-là.

Si le parti de l'ordre avait eu l'intelligence de la situation; s'il avait su aborder franchement les réformes radicales mais pratiques dont tout le monde sent impérieusement le besoin, le parti socialiste serait, à l'heure qu'il est, sans influence sur les masses; de même si le parti socialiste avait su se montrer capable de conduire la société dans la voie du progrès, il serait depuis longtemps déjà en possession du pouvoir.

Il est impossible de s'y méprendre, chacun de ces partis doit en force, j'ai presque dit son existence, à l'impétitie de son adversaire. L'un tire que à pleines voiles dans l'océan des utopies, tandis que l'autre se cramponne au passé de toutes ses forces et ne voit de salut que dans le maintien des abus existans. Et des deux côtés on invoque également nous la raison, mais à tort brutale.

Ces réflexions nous sont suggérées par la publication de plusieurs brochures politiques qui nous ont au grand jour l'anarchie des idées en France et l'extrême difficulté sinon l'impossibilité d'asseoir prochainement à une solution pacifique.

M. Ledru Rollin et M. Louis Blanc veulent tous deux, par exemple, une assemblée unique, les délégués du peuple, élus par le suffrage universel, de veulent tous les deux des élections annuelles et la subordination complète du pouvoir exécutif à l'assemblée.

Mais, arrivés là, ils ne sont plus d'accord : ils ne veulent pour suivre des chemins différents.

M. Ledru Rollin désingle entre les décrets de l'assemblée, dans rendre, et ses lois qu'elle doit se borner à préparer distinction qu'a bien M. Louis Blanc trouve arbitraire et dangereuse.

Pour M. Ledru Rollin tant consister la souveraineté du peuple, divisé en une foule d'hommes des vaches, à accepter ou à rejeter, et à voter par oui ou non, des lois discutées et préparées d'avance, par l'assemblée : tandis que M. Louis Blanc la fait consister à élire des représentants législatifs toujours révocables.

Les assemblées locales de M. Ledru Rollin, ne sont vouées que par oui ou non comme les lois des citoyens. Ainsi dans son système des délégués ne sont pas le peuple discutant, mais le peuple seul discutant et votant par oui ou par non.

Mais, de plus M. Louis Blanc, quelle est la souveraineté de cette qui n'est pas besoin des délégations à l'approbation du peuple et les lois qui sont subornées à cette approbation. N'est-ce pas la une porte ouverte à l'arbitraire, une ressource intarissable pour la tyrannie ? Et même en ce qui touche les lois qui ne sauraient être que c'est le peuple qui les fait, qu'il ne peut ni les changer ni les abroger. Outre ces inconvéniens, il y a là, suivant lui, complètement de la souveraineté, des raisons de l'unité de la patrie, chez désordonnées prétentions et des jalousies locales, qui produisent un germe de guerre civile.

Cependant, M. Considerant va plus loin encore, il veut donner la souveraineté toute entière aux 36,000 assemblées communales sans aucun lien qui les rattache l'une à l'autre, sans la patrie commune—c'est du monisme dont parle M. Louis Blanc.

Et avant l'en avant ! lui fait-il dire, pas plus de despotisme en décrets que de despotisme en lois ! s'écrie-t-il, pas plus de despotisme en lois ! s'écrie-t-il, pas une assemblée législative ! Nous bornons pas à affaiblir le pouvoir des assemblées législatives, puisqu'il est funeste : ce système. La délégation n'est qu'une usurpation de pouvoir. A ces 37,000 communes de France, seulement à part, le soin de tout prévoir et de tout régler !

Il est et la pente pour ainsi dire fatale sur laquelle on est entraîné, dès qu'on sort du vrai, pour se jeter dans l'utopisme.

Ainsi, M. Louis Blanc ne veut qu'une assemblée et la jalouse et subordonne le pouvoir exécutif.

M. Ledru-Rollin, lui, va plus loin, comme il va, voit assemblée unique ne doit que rendre des décrets, préparer les lois et laisser au pouvoir exécutif les communes comprenant tous les citoyens et pourquoi pas aussi les des citoyennes ? , le soin de décrétés, préparées par l'assemblée des délégués ne conviennent pas.

M. Considérant est encore plus hardi, il accepte le suffrage universel par même et directement, il ne veut ni une assemblée législative ni un pouvoir exécutif. Le peuple, chaque commune s'arrangera comme il le tendra. Chacun pour soi et Dieu pour tous. Quant au pouvoir judiciaire, il n'en est nullement question. Aucun de ces messieurs ne s'en est avisé ou songé.

Et ce sont ces rêveurs de vertiges qui ! Non vraiment, et nous ne sommes pas encore au bout. Voici que le citoyen P. J. Proudhon, ce fou de contradicteur de systèmes et de réputation, cette négative universelle, ce paradoxe vivant.

Il a toujours regardé, dit-il, l'association—jusqu'à présent, comme un engagement équivoque, de monde que l'amour, sous l'apparence des plus sédisante, renferme plus de chose de bien . . . Je me méfie de la passion, regard de la volupté."

Il semble, d'ailleurs, est-ce que le nom-[illegible] de votre esprit quelque chose de plus [illegible] pourmoral que la loi ou la force ? Est-ce par le scrutin vous paraît plus [illegible] tradition ou l'hérédité ? . . . qu'est-ce [illegible] ? que prouve-t-il ? que votre constitution, votre politique, [illegible] universel lui-même, crépeaux [illegible] ?

Vous criez en socialisme il dit : [illegible] des millions de pauvres d'esprit [illegible] pour toutes les idoles, qui ont [illegible] tous les programmes, qui ont eu [illegible] toutes les bannières, ces dix millions [illegible] cahiers et nommant [illegible] représentants, résoudront sans faillir le [illegible] de la révolution ! Oh ! messieurs, [illegible] vous voyez que. Ce que vous croyez [illegible] aller les choses, c'est que vous serez [illegible] partie du peuple, comme [illegible] ? M. Ledru Rollin, Président de la République, M. Louis Blanc, ministre des progrès, M. Girardin, ministre des [illegible], M. Considérant, ministre de l'agriculture et des travaux publics, M. Raiting[illegible] M. Proudhon, ministre de la justice et [illegible] publique, après quoi le prohibition de la révolution se résoudra comme il [illegible] Allons, soyons de bonne foi ; le suffrage universel ne mandat impératif, la responsabilité des représentants, le système de capitaux, enfin tout cela est enfantillage . . . Je ne [illegible] jamais un cheveu de ma tête [illegible] défendre . . . ."

Il est peut être curieux, après cela, de savoir ce que veut M. Proudhon et quelle est sa conclusion ? Sa conclusion c'est que la société a besoin d'un repouser sur une négation—la négation de tout gouvernement direct ou indirect et de toute autorité quelconque : . . . "ni monarchie ni démocratie, ni même démocratie, en un mot que ce troisième terme impliquerait un gouvernement quelconque, agissant au nom du peuple et se disant peuple. Point d'autorité, point de gouvernement même populaire. . . . La révolution est là ! — Est-ce clair !

Ainsi ballotés entre les aveugles partisans du passé et les fous qui se disent pour les apôtres de l'avenir, que deviendra la France !

ROCHEFORT.—On écrit de St-Martinville :

"Tous nos planteurs ont commencé à rouler. La sécheresse est grande et on est obligé sur beaucoup d'habitations d'aller prendre au bayou l'eau nécessaire à la machine à vapeur. Le sucre est de bonne qualité, et le rendement de la canne est abondant."

Le bruit s'est répandu hier que M. Mandeville Marigny se proposait de contester l'élection de M. James P. Freret. On assure même que le candidat élu a été averti officiellement de la mesure qui allait être prise. On ne saurait que quelques informalités qui auraient, dit-on, eu lieu dans un poll de la Deuxième Municipalité. Nous avons peine à croire à tout cela. L'élection de M. Freret ne saurait être invalidée; le seul résultat d'une opposition judiciaire serait de différer son installation. A supposer même, ce qui n'est pas admissible, que l'élection fût annulée, les citoyens de la Nouvelle-Orléans appelés une seconde fois à se prononcer donneraient à M. Freret une de ces majorités qui sont par elles-mêmes une éloquente protestation. Les électeurs ne sont prononcés; que leur verdict soit respecté. Il y a deux ans M. Freret a été battu par 31 voix de majorité, et il s'est soumis, bien qu'il eût pu sur de plus graves motifs que ceux allégués aujourd'hui contester l'élection de M. Lewis. Lorsque le peuple manifeste sa volonté il est plus sûr et plus prudent de s'y conformer.

L'ELECTION.

Nous connaissons maintenant les retours officiels et autres de plus de la moitié de l'Etat. Le doute n'est plus permis sur la position respective des partis à la Législature. Le Sénat se composait il y a deux ans de dix-huit démocrates et de quatorze whigs. Or, nous avons gagné cette année deux Sénateurs dans la paroisse d'Orléans, un Sénateur à Jefferson et St-Charles, un à la Pointe Coupée, et un autre à Est-Baton-Rouge et à Livingston. Nous avons, d'une autre part, perdu un Sénateur à St-Landry et à Calcasieu. Il nous reste par conséquent un gain net de quatre Sénateurs qui transporte de notre côté les quatre voix de majorité que nos adversaires avaient en 1850. Il n'est pas probable que les autres districts changent cet état de choses.

La Chambre compte 97 membres. Jusqu'ici les whigs ont élu 18 représentans à la Nlle-Orléans, 2 à Jefferson, 1 à St-Charles, 2 à St-Jacques, 1 à Ascension, 3 à Assomption, 1 à Terrebonne, 3 à Lafourche, 1 dans la paroisse d'Est-Baton-Rouge, 1 dans la paroisse d'Ouest-Baton-Rouge, 1 à la Pointe Coupée, 1 à Iberville, 1 à St-Tammany, 1 à Ste-Hélène, 1 à Concordia, 1 à Carroll, 1 à Tensas, 1 à Madison, 1 à Catahoula, 2 à Ste-Marie, et 3 à St-Martin, ce qui fait un total de 47. Ils auront également, selon toute probabilité, élu quatre Représentans à St-Landry, 1 à Vermilion, 1 à Ouachita, et peut-être un autre à Franklin, un autre à Caddo, un autre dans la paroisse Union et un autre enfin dans la paroisse Sabine. Mais à supposer que nous ne puissions compter avec certitude que sur les quatre Représentants de St-Landry, nous aurons 51 membres à la Chambre, soit une majorité de 5 voix. Il est impossible, quoqu'il advienne, que nous ne tions en deça de ce chiffre.

Le résultat de l'élection pour la place d'auditeur est encore douteux. Voici tous les retours qui ont été reçus jusqu'à ce moment :

Paroisses	Bordelon (W)	Porter (D)
Orleans	110	77
St-Bernard		26
Plaquemine		56
St Charles	74	
St Jean Baptiste	76	
St Jacques	184	
Ascension	18	
Terrebonne	252	
Lafourche Interieure	600	
St-Martin	293	
Ste-Marie	229	
St-Landry	295	
Ste-Helène		30
Livingston		93
Jefferson		100
Est Feliciana		60
Ouest Feliciana		74
Madison	113	
Iberville	119	
Tensas	9	
Washington		241
Est Baton-Rouge		24
Ouest Baton-Rouge	123	
Rapides		172
	2,537	954
	954	
Maj. de Bordelon	1,583	

Voilà la majorité qu'a obtenue Bordelon dans vingt-cinq paroisses. Il reste encore à recevoir les retours d'Assomption qui donnera environ 150 voix de majorité à Bordelon; de la Pointe-Coupée, de St-Tammany, de Carroll, de Catahoula, de Franklin et des Avoyelles qui ne diminueront ni augmenteront la majorité citée plus haut; et de douze ou treize fortes paroisses démocratiques du quatrième district qui ont dû donner à Porter un vote considérable. Les chances des deux candidats sont à l'heure qu'il est à peu près égales.

FEU D'ARTIFICE.—Un grand feu d'artifice sera tiré samedi prochain au profit de l'Association Charitable des pompiers. M. Catoir s'est chargé de tous les préparatifs et il annonce entre autres choses une représentation exacte du Palais de Crystal. Les pièces sont nombreuses et agencées de manière à produire un très grand effet.

CONSEIL DE LA SECONDE MUNICIPALITE.

Le Conseil de la seconde municipalité s'est réuni hier conformément à l'ajournement. Le secrétaire a lu un message du maire appelant l'attention du Conseil sur le jugement rendu par le juge Kennedy dans l'affaire du Bureau de Liquidation contre Mme Grailhe. Le maire engage conséquemment le Conseil à pourvoir au paiement de sa part dans la dette de l'ancienne ville.

COUR SUPREME.—Le tribunal s'est réuni lundi et un certain nombre d'affaires ont été fixées.

ARRIVEE DU WINFIELD SCOTT.—Le steamer *Winfield Scott* est arrivé dans notre port hier matin à 2 heures. Il a apporté des journaux de New-York du 3 courant.

MISSISSIPI.—Le *Vicksburg Whig* publie les retours de quarante-deux comtés composant les trois quarts de l'Etat. La majorité de Foote est jusqu'à présent de plus de deux mille voix. Son élection est certaine.

PAROISSE CARROLL. — Le *Vicksburg Whig* nous apprend que M. THOMAS W. WATTS, whig, a été réélu Représentant pour la paroisse Carroll.

TEXAS.

Nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 7 courant.

Les directeurs du chemin de fer de San Antonio ont nommé des agens spéciaux pour obtenir des concessions de terre. Le contrat pour le transport de la malle entre Santa Fe et San Antonio a été adjugé au capitaine Henry Skillman.

ALABAMA.—La législature de l'Alabama s'est réunie lundi dernier à Montgomery et s'est immédiatement organisée. M. Charles M. Lenoon a été nommé président du Sénat et M. Rather *speaker* de la Chambre des Représentans.

HAITI.—Le brick *Isabella Reed* a apporté à New-York des nouvelles de Port au Prince jusqu'au 16 octobre. La tranquillité régnait dans l'île. On croit maintenant que l'empereur accepterait la proposition des représentans des Etats-Unis, de France et d'Angleterre relativement à la république dominicaine.

CHRONIQUE LOCALE.

Thomas Moran a été traduit hier devant le recorder Caldwell, sous la prévention d'avoir volé une montre à Wm Anthony. La montre avait été mise en gage par l'accusé. Le recorder a envoyé Moran devant la Première Cour de District.

Wm Clark a été arrêté dans la Seconde Municipalité, pour avoir porté une arme cachée.

P Mellonry accusé d'avoir, il y a quelques jours, commis un assaut et batterie sur la personne de John Mitchell, a été requis de fournir caution pour garder la paix.

PAROISSES MUNICIPALITE.—Aucune affaire importante n'a été appelée aujourd'hui devant le recorder Genois.

Chien perdu.—$5 de Recompense.

Parti dimanche dernier de la résidence de soussigné, un chien d'arrêt noir, ventre blanc, ayant deux taches blanches sur la tête et répondant au nom de Rhot. La susdite récompense sera donnée à quiconque le ramènera à

HENRY HOPKINS.
11 nov—3t Rue Ste-Anne et Dauphin

MARCHANDISES FRAICHES de saison, nouvelles modes—2 caisses riches, shawls en soie à carreaux, unis et à ruche, à vendre par

11 nov—3t W H BUNNELL, 10, Gravier

COUVERTES pour nègres—100 paires grises, belle grandeur, à vendre par

11 nov—3t W H BUNNELL, 10, Gravier

CIGARETTES des marques Espanola, doi, Magarya et Sevillana, à vendre par

5 nov B VALLS, 73 rue des Magasins

Aux Pharmaciens.

Le soussigné offre à vendre à l'enchère de brick Lamboisy, situ[illegible] tous les jours :

10 caisses manne,
20 barils graine de lin,
12 caisses essence de fleurs d'oranger.

DOMINIQUE LANATA,
1 nov 10j Jefferson

FEUILLETON.

Le Dernier Irlandais.

VI.

LES PROSCRITS.

A l'extrémité du jardin, du haut d'un bloc de basalte qui surplombait, on dominait un vaste et rude paysage. D'un côté était la vallée des Trois Sœurs, avec son lac noir et immobile, sa cascade bruyante, ses ténèbres humides et sa solitude de mort ; de l'autre, l'espace de petite plaine où demeurait Irwing, avec ses précipices, ses cottages dont le toit fumait, ses troupeaux bariolés qui s'éparpillaient dans les pâturages. A l'arrière-plan, il y avait des monts majestueux dont les cimes blanches de neige se perdaient dans les pâles vapeurs d'un ciel d'hiver.

Une femme, appuyée contre ce bloc, contemplait tristement le chemin, invisible pour tout autre, qui montait à Fairy-Mount. Son grand châle était drapé autour de sa tête et des épaules, comme le plaid d'une Ecossaise. Néanmoins, au milieu des plis nombreux qui encadraient son visage, on distinguait des traits d'une beauté et d'une délicatesse que l'on ne devait pas s'attendre à trouver en pareil lieu. Immobile, malgréfie vent du nord qui, par momens, lui imprimait ses âcres baisers, elle semblait attendre quelqu'un avec anxiété, et dès larmes coulaient lentement de ses yeux.

Enfin, elle quitta son poste d'observation et elle se mit à errer, comme au hasard, dans le jardin de Fairy-Mount.

—Il ne vient pas, soupira-t-elle; je suis seule, toujours seule dans cette horrible maison, où je crois toujours entendre le rôle des mourans, où les murs suintent le sang ! Je ne l'accuse pas; c'est à lui de veiller à nos besoins de pourvoir à notre sûreté. Mais qui m'eût dit, mon Dieu ! que je pourrais supporter tant d'humiliations, tant de misères, tant de terreurs, sans mourir !

Elle s'arrêta et s'abandonna un moment à une irrésistible douleur.

—Calmons nous, reprit-elle enfin; il peut venir d'un moment à l'autre, et il ne faut pas qu'il se doute . . . . Oui, oui, je *lui* cacherai mes souffrances; pour lui mes yeux n'exprimeront que de l'amour, mes lèvres ne s'ouvriront que pour sourire. Il ne saura rien, il ne verra rien, il ne devinera rien. Je me le suis promis, je tiens mon serment de Lady-Church.

Elle s'approcha du bassin, et trempant l'extrémité de ses doigts dans l'eau, elle en humecta ses yeux et son visage pour effacer toute trace de larmes. Comme elle était encore occupée de ce soin, un sifflement aigu partit à quelque distance et se répéta jusqu'à trois fois.

—C'est lui ! murmura t-elle.

Aussitôt elle traversa, légère comme un vanneau, le jardin et la cour de Fairy-Mount. Arrivée à un portique de rochers qui donnait accès dans cette singulière habitation, elle s'écria avec une grande affection :

—Oh ! oh ! que de précautions aujourd'hui, mon cher Richard ! Y aurait-il du nouveau dans la plaine ? Entrez, toutefois, vos ennemis ne sont pas ici.

Un homme vêtu de bleu, vêtu de peaux, comme les gens du pays, et coiffé en chasseur, en fusil sur l'épaule, s'élança d'un enfoncement où il s'était tenu caché jusqu'à ce qu'on eut répondu à son signal. Bientôt il se trouva près de la jeune femme; elle lui tendit sa main, qu'il baisa chaleureusement.

—Ne vous effrayez pas, ma chère Nelly, répondit-il, en chassant, lui rencontré un pour qui prétend avoir aperçu ce matin un voyageur à cheval dans la vallée des Trois-Sœurs. Vous pouvez compter la présence d'un étranger dont nous avons soupçonné; c'est pour cela que tout à l'heure . . . mais il n'y a rien de sérieusement inquiétant, j'espère, outre l'apparition de cet inconnu. Jack Gunn est-il rentré !

—Non, Richard; je n'ai vu personne, et, comme il pleuvait une pluie quand je suis longtemps seule dans la salle de Fairy-Mount, je suis sortie pour prendre l'air sur cette terrasse.

—Enfant ! que pouvez-vous donc craindre ici ?

—Excuse-moi, Richard; mais on fait des contes si affreux sur cette maison et sur les grottes qui s'étendent au-dessous d'elle. . . . En vérité, j'ai honte de moi-même.

—Nelly ! pauvre Nelly ! dit O'Byrne avec un soupir, vous n'êtes pas non pour cette existence aventureuse. . . . je m'en aperçois chaque jour davantage.

Tout en causant, ils s'avançaient vers l'habitation. Richard reprit d'un ton plus gai :

—En attendant l'ennemi, s'il doit venir, il y aura fête aujourd'hui dans notre jardin demeure. . . . Imagine, mon ange, que j'ai fait ce matin une chasse miraculeuse : quatre superbes canards sauvages abattus de mes deux coups sur la Lac Noir ! Nous vous des provisions pour plusieurs jours, et Jack, notre cuisinier, va nous préparer un véritable festin. Mais vous ne me dites rien, ma chère !

En effet, Nelly avait été si émue des paroles précédentes du proscrit qu'elle craignait de se trahir par l'altération de sa voix. Richard la regarda en face.

—Nelly, dit-il, vous avez pleuré.

—Moi, mon ami ! je vous assure que vous vous trompez. . . . Vous voyez peut-être sur mon visage l'effet de ce vent piquant auquel je me suis imprudemment exposée.

Richard accoua la tête d'un air sombre, mais sans prononcer une parole. Ils entrèrent dans une pièce voisine, presque dénuée de meubles. Un bon feu de tourbe brûlait dans la cheminée, répandant autour de lui une bienfaisante chaleur et une vive clarté. Richard jeta sur un banc son carabine et son fusil. Tous deux s'assoient auprès du feu, en face de la cheminée. Tous les deux gardèrent un moment le silence.

—Nelly, dit enfin Richard, vous êtes malheureuse !

Et comme elle tentait un geste de dénégation.

—Oh ! ne vous en défendez pas, reprit-il; ces soupçons que j'ai conçus depuis longtemps déjà, deviennent maintenant une certitude. . . . Je savais bien que vous présumiez trop de vos forces, vous, si jeune et si délicate, vous habituée aux douceurs d'une vie opulente, en voulant partager le sort d'un proscrit. . . . J'avais prévu cet inévitable retour, quand je vous associais à mes malheurs, à mes dangers ; et vous vous êtes trompée vous même que, malgré les ineffables consolations que je devais trouver dans votre dévouement, j'éprouvais une sorte de remords à l'accepter !

—Ne dites pas cela, mon Richard, reprit la jeune femme en jetant un de ses bras autour du cou du proscrit et en donnant un libre cours à ses larmes. Eh bien ! oui, je ne m'en cache plus. . . . je pleure . . . oui, j'avoue qu'au milieu des privations, des terreurs, des souffrances qui m'accablent, je pense parfois au passé et qu'alors mon courage m'abandonne ! Mais, Richard, me reprocherez-vous ces quelques larmes accordées à ma jeunesse et faiblesse enfance, à mon ineptie père, dont j'oublie les torts pour ne me rappeler que les soins et la tendresse ! Ne soyez pour jaloux de ces regrets, Richard ; je vous aime toujours, et. . . .

—Ce n'est pas votre amour que j'accuse, reprit O'Byrne avec chaleur, vous m'en avez donné trop de preuves pour que je puisse en douter encore . . . Mais que faire maintenant ? Comment vous voir souffrir sans chercher à vous délivrer du danger qui vous pèse ! Hélas ! donc vrai, chère et généreuse enfant, ajouta-t-il avec attendrissement, j'ai causé votre malheur, je vous ai entraînée dans l'abîme avec moi. . . . J'ai donné une apparence de raison à ceux qui m'accusent de vous avoir choisie pour victime expiatoire de nos longues et cruelles dissensions de famille !

Il se cacha le visage dans ses mains et étouffa quelques sanglots. Tout à coup Nelly se leva et sourya ses yeux.

—Pardonnez-moi, Richard, reprit-elle d'un ton plus ferme; vous savez que j'ai toujours eu l'orgueil de me croire supérieure à la faiblesse de mon sexe et de mon âge; excusez un instant de vertige dont je rougis. Les avantages que je regrette valent-ils celui de vivre près de vous, d'être votre compagne, l'objet de toutes vos pensées ! Et quant à mon père, ne m'a-t-il pas donné l'exemple de l'indifférence et de l'abandon ? Allons, c'est fini, Richard. Voyez, je ne pleure plus. Je sourie, je suis heureuse, car je l'aime, mon Richard, et je ne te quitterai plus.

Ces paroles affectueuses étaient prononcées avec tant de naturel et de sincérité que le proscrit tressaillit; ses traits, si mornes tout à l'heure, s'illuminèrent d'espérance. Il prit la jeune femme dans ses bras et la serra contre sa poitrine.

En ce moment les sons d'une trompe retentirent au dehors. Les deux jeunes gens s'élancèrent l'un de l'autre et écoutèrent.

—C'est une fanfare d'alarme, dit Richard avec agitation; plus de doutes : ce voyageur à cheval qu'on a aperçu ce matin était un agent du gouvernement ou tout au moins un espion déguisé.

—Eh bien, mon ami, qu'importe ! répliqua Nelly Avondale avec légèreté, vous êtes trop brave pour redouter un homme seul. Mais nous allons avoir des nouvelles précises, car le son paraît se rapprocher, et Jack Gunn, qui fait tout ce vacarme, vient certainement ici.

—C'est probable. Cependant je vais me mettre en observation sur la terrasse. Dans notre position, on ne saurait prendre trop de précautions pour n'être pas surpris.

Il allait sortir, en effet, quand trois hommes se précipitèrent dans la salle.

—Laird, s'écria Irwing éperdu, sauvez-vous bien vite avec la jeune dame. Nous avons vu les soldats rouges.

La jeune femme poussa un cri d'épouvante; mais Richard, qui se défiait de la simplicité de Tom Irwing, se tourna vers Jack comme pour lui demander ce qu'il devait penser d'un pareil rapport.

—Cela n'est que trop vrai, dit Jack à son tour; les soldats arrivent bon train. On nous avait donné l'éveil ce matin, mais nous ne les attendions pas de sitôt. Oui, ils sont à un demi-mille d'ici tout au plus, et ils forment un joli corps de troupes avec de la cavalerie et des [illegible] de constables et de policemen. . . . Enfin *ils sont trop* pour nous; voilà tout ce que je peux en dire.

—Fort bien, répliqua le proscrit avec calme; mais rien ne prouve encore que ces troupes soient à la poursuite de Fairy-Mount et. . . .

En ce moment son regard s'arrêta sur Angus qu'il avait pris d'abord pour un paddy de la vallée. Le prêtre, voyant que sa présence excitait la défiance de Richard, écarta vivement son manteau.

—Richard, dit-il avec émotion, vous pouvez parler sans crainte. Celui qui vous écoute est un frère qui vous aime et veut vous sauver.

En même temps il embrassa chaleureusement le proscrit sans que celui-ci cherchât à éviter ou à lui rendre ses caresses.

A peine Angus s'était-il fait reconnaître que Nelly Avondale s'était réfugiée, rouge et tremblante, dans le coin le plus obscur de la salle. Mais ni l'un ni l'autre des deux frères ne remarqua ces signes d'une profonde confusion. L'aimé se dégagea des étreintes du prêtre, et se tournant vers Jack et Irwing, il dit d'un ton irrité :

—Vous avez contrevenu à mes ordres ; vous m'avez trahi. Ne vous avais-je pas recommandé de ne révéler à qui que ce fût le secret de ma retraite et surtout. . . .

—Mon frère, s'écria Angus avec dignité, n'accusez personne d'un tort dont je seul suis coupable. Depuis longtemps déjà j'avais le plus ardent désir de découvrir votre demeure ; mais je n'y fusse jamais parvenu peut-être, si dans un de mes voyages à travers les comtés voisins, un white-boy mourant, auprès duquel j'avais été appelé pour remplir les devoirs de mon saint ministère, ne m'avait donné quelques renseignements incomplets sur le lieu où vous vous étiez réfugié. En rencontrant près d'ici Tom Irwing et Jack Gunn, dont je sais l'attachement à votre personne, je les ai forcés, par des considérations tirées de votre propre salut, à me conduire près de vous. . . . Richard, j'avais espéré que votre présence dans votre cœur des mots de pardon ! Vous le connaissez aussi bien que moi, Nelly, vous êtes bien changée ! . . .

—Vous vous trompez, murmura mus Avondale avec énergie; ceci-là, je le hais toujours !

Ce pendant les assaillans avaient sans doute aperçu quelque mouvement derrière les rochers, et ignorant le nombre des ennemis qui les attendaient dans la petite forteresse, ils avaient fort prudemment fait le pas pour concentrer leurs forces. Le danger était imminent.

—Mon frère, reprit Angus avec agitation, il n'y a plus un instant à perdre; il faut songer à votre sûreté.

—Vous avez raison, Angus, répondit Richard d'un ton ferme; il est temps de nous préparer. Gunn et vous, Irwing, vous m'accompagnerez, car si l'on vous trouvait ici, vous seriez quel sort vous attend. Irwing pourra se contenter de rester caché tant que les soldats seront dans le pays ; après leur départ, il retournera à son cottage, où il n'aura plus à craindre d'être inquiété, du moins de longtemps. Quant à vous mon jeune Jack, continuez-vous en s'adressant à Gunn, vous êtes libre de me suivre, si mieux vous ne préférez votre ancienne condition. Y consentez-vous ?

—Comment, m'y consens ! s'écria l'ancien trompette avec effusion ; je ne voudrais bien voir que Votre Honneur allât quelque part sans traîner Jack Gunn à ses trousses ! Mes pipeaux, mes [illegible] ne seront pas longs ; tout mon bagage tient dans mes poches ; on sonnera le boute-selle au premier commandement.

—Quoi ! demanda Richard avec attendrissement, vous êtes prêt à me suivre sans même vous informer où je veux vous conduire !

—Puisque vous y allez, pourquoi n'irais pas ! Tenez, capitaine, il est un endroit où nous pourrions bien aller de compagnie si nous faisions faire ces constables et ces gens de justice ; mais du diable si je refusais de vous suivre, du moment que vous me montreriez le chemin !

—Ah ! Jack, vous m'aimez, vous ! dit Richard.

On rentra dans le bâtiment, dont la solide porte de chêne fut remise avec soin pour donner le temps aux fugitifs de terminer leurs dispositions. Tandis qu'Angus ajoutait rapidement quelques mots à sa lettre pour le capitaine Ingargair, et que Jack rassemblait les effets nombreux de son maître, Richard entraînait mus Avondale dans le coin le plus obscur de la salle.

ELIE BERTHET.

(*A continuer.*)

SUCCESSION SOUTERRE.

☞ On nous prie d'annoncer que la belle bibliothèque de feu le Dr. Foutette, se composant de près de 3,000 volumes de magnifiques ouvrages, sera vendue sans réserve, dans quelques jours, aussitôt que les catalogues sont prêts. Avis en sera donné

19 nov—3t

Vente à crédit de Marchandises Sèches, Bottes, Souliers, Brodequins etc.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de 125 colis et lots de marchandises sèches et de 60 caisses bottes, souliers et brodequins, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de J B Blache & Co. No 77, rue de Chartres. Conditions libérales à la vente.

☞ Nous comptons inviter à appeler l'attention du public à la grande vente à l'encan de vins et fruits à l'encan de rue, par Morphy et Nevius qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie, au pavé No 5, seconde municipalité, et au pavé 6, 3me municipalité.

12 nov

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPEDIES—

Navire Lapland, Simpson, pr Liverpool.
Lexington, Thompson, pr le Havre.
John Calhoun, Thompson, pr Liverpool.
Goelette Pataslaga, Mulligan, pr Pensacola.
Randall Marshall, Thompson, Grand Caillou
Geo Lincoln, Saunders, pr Brazos.
Victor, Perry, pr Pensacola.
Alphonsine, Bernard, pr Sabine City.

ARRIVES HIER.

Steamship Winfield Scott, Coultard, de New York
Steamship Louisiana, Forbes, de Galveston.
Navire William Watt, Simpson, de Boston
Brandywine, Merryman, de Baltimore.
Elizabeth, Bliss, de New York.
Batt'l Kendall, Cox, de Boston.
Genoa, Kelly, de Philadelphie.
John Toole, Hughes, de Dublin.
Barque Horace, Alley, de Bordeaux
Gen Briggs, Hallock de Philadelphie.
Goelette Joven Manuelito, Sabatite, de Tabasco.
Nebraska, Washington, de Matagorda.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

Chargement de la barque Horace, venant de Bordeaux.

60 barriques vin St Julien & Bilvestre—64 barriques do à 25 caisses fruits à l'eau de vie Y & E Maugnan—24 barriques vin Longin—4 do Boethene Thomas—104 do Leidevre & Co—18 balles couvertures H de Goer & Rifflard—56 1/4 pipes eau de vin D Lanata—100 barils do 300 caisses sardines 27 do fruits à l'eau de vie E Rocharon & Co—50 caisses sardines Lorenine & Co—50 do H Valeton—60 paniers oignons 3 do all F Ducom—18 barriques vin W F Vredenburg—56 c. prunes R Cabuzac—48 1/4 pipes eau de vie 130 barriques vin 27 1/2 do 1094 caisses do A Carriere—74 barriques vin 33 1/2 do A ordre.

PAUL PESQUIER, rue de Chartres No 103 vient de recevoir par le navire *Lemuel Dyer* un très bel assortiment de marchandises de saison, drap, casimirs, cashemires, soieries pour gilets, etc., etc. Il engage ses pratiques à venir voir ses mêmes.

3 nov—30j

AVIS—AYANT vendu mon établissement de CHARRON à M. W. L. COCKERILL, je prie respectueusement mes amis et mes anciennes pratiques de continuer à lui envoyer leurs ordres.

M Cockerill aura toujours en main un assortiment de CHARRETTES, WAGONS D'HABITATION, ROUES, BROUETTES, etc, des meilleures manufactures de Philadelphie, et exécutera promptement comme par le passé, tous les ordres qui lui seront envoyés.

JAMES D. DENEGRE,
27, Vieille Levée.

En conséquence de ce qui précède, j'ai l'honneur d'informer les amis de M. Degagne aîné que les mêmes, que je suis prêt à leur fournir tout ce dont ils auront besoin, dans mon genre d'affaire, au plus bas prix à l'ancien établissement, 27 Vieille Levée.

W. L. COCKERILL.
27, Vieille Levée

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI SOIR, 11 NOVEMBRE 1851.

Le marché du coton a été animé aujourd'hui, les ventes de sont élevées à 7,500 balles à des prix [illegible]. Nous citons de middling (@ good middling, 7 5/8 à 7 7/8 la liv.

950 boucaus de sucre ont été vendus à des prix avantageux pour les acheteurs. Nous citons le commun 3½ @ 4¼ cts, fair, 4¾ @ 5 cts. Il a été vendu 900 barils de mélasse à 24 et 25 cts le gallon.

La demande de farine s'est ralentie; il n'est vendu 7,500 barils à $3 40 et $3 45 cts pour l'ohio, $3 62 et $3 75 pour St. Louis, et à $4 25 et 4 75 pour les marques extra. Le maïs est rare. Nous avons remarqué la vente de 1,500 sacs à 45 @ 47 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé. Le mess porc se détraîne à $11 75. Les cotés de lard sont à 10¾ cts et les épaules à 8¾ et 8⅞ cts. Environ 250 barils et tierçons de graisse se sont vendus en plusieurs lots à 7¾ et 8 cts la liv.

Le whisky se vend à 19½ et 20 cts le gallon pour les quantités restreintes.

La change est en bonne demande et les prix sont fermes. Nous notons Sterlings, 107 @ 109—Paris, 5f 27½ @ 5 f. 30—Traites sur New York, à 60 jours, 2½ @ 3½ pour cent d'escompte—Chèques, pour cent escompte.

Le fret pour Liverpool, 7/16 pour le coton.

Agence de la compagnie d'Assurance Maritime du Soleil.

Nouvelle Orléans, 10 novembre 1851.

L'ETAT suivant est respectueusement soumis, et la compagnie continue à assurer contre le feu, LES MERS ET RIVIERES.

I. MATHEWS, agent,
encaisseur Comp et Commune

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL.

New York, 31 octobre 1851.

L'Etat suivant des affaires de cette compagnie est publié conformément à la 10me section de l'acte de incorporation.

Primes reçues pour l'année expirant le 1 octobre 1851, savoir

Primes reçues pour l'année expirant le 1 octobre 1851, savoir

Navigation intérieure	$1,324,253 56	
et transport	76,175 65	
Risques sur les incendies	242,801 74	
		$1,643,230 95
Assurances renouvelées	$1,147,954 17	
Dépenses pendant l'année	57,953 93	
	99,992 31	
Profits net		$1,155,909 47
Profits du 1 octobre 1850		8,446,751 48
		$9,602,660 95
Perte payée depuis le 1 octobre 1850